Représentation parlementaire

Le tout, philosophie et technique, vient d'être ramassé dans un petit livre extrêmement utile de William P. Irvine intitulé: Does Canada Need A New Electoral System? Et la première phrase de la préface de ce livre se lit comme suit:

[Traduction]

Les institutions centrales du Canada font face à une crise de représentation. Cela a entraîné une diminution marquée de la légitimité et donc de l'autorité du cabinet fédéral, du Parlement fédéral et du pouvoir judiciaire fédéral. Ils sont moins en mesure de réaliser les compromis nécessaires à la survie du pays.

[Français]

Voilà qui est suffisant, je pense, pour démontrer l'importance du sujet. Je constate également avec plaisir, monsieur le président, que la presse s'intéresse aussi de plus en plus à la question, même que la question est présentement un peu à la mode. Je n'insisterai pas sur les détails de la formule de sélection de ces députés supplémentaires à ceux qui sont élus présentement par mode de scrutin pluraliste, un par circonscription. Le sujet est extrêmement complexe. J'indiquerai seulement ma préférence. Dans ma perspective ce travail de détail, ce travail de discussion, de recherche devrait être fait au comité que je propose où nous serions guidés par des experts. Je n'ai pas non plus l'intention d'assommer mes collègues de statistiques. Tout est dit dans le volume de Irvine, y compris une analyse préliminaire des élections de 1979 du point de vue des effets de la loi actuelle. Je m'en tiendrai donc à la revue des conséquences du système électoral actuel, surtout et presque exclusivement, sur l'unité de notre pays et aux avantages que la mesure que je suggère pourrait apporter.

Ai-je besoin, monsieur le président, de rappeler ici l'importance des partis politiques dans la formation du consensus sur les grands objectifs d'un pays et sur les principaux moyens de les réaliser. Si je mentionne ce sujet, c'est que j'aimerais porter au dossier un texte de mon ami, Ron Watts, principal à l'Université Queens, mon confrère à la commission sur l'unité, un des grands spécialistes du Canada sur les institutions fédérales. M. Watts dit ceci dans un article, et je cite:

[Traduction]

... dans les fédérations où les membres de l'exécutif doivent être des parlementaires, comme au Canada, c'est principalement aux partis politiques qu'il incombe de faire régner l'harmonie parmi les divers groupes linguistiques et culturels. Il est vrai que dans d'autres fédérations les partis politiques jouent un rôle essentiel pour concilier les divers intérêts des citoyens, mais, dans des fédérations comme les États-Unis et la Suisse, où les pouvoirs sont répartis entre différentes institutions centrales il s'établit un système de contrepoids qui fait que la majorité est obligée de tenir compte des points de vue de la minorité. Dans le système parlementaire, cependant, tout le pouvoir central est concentré entre les mains de la majorité qui commande tant au palier législatif qu'au palier exécutif. C'est donc au sein même des partis que les points de vue minoritaires doivent réussir à se faire entendre pour avoir la moindre incidence sur la politique centrale. Or le cadre parlementaire des institutions incite peu les hommes politique à chercher des compromis, si ce n'est en leur inspirant le désir d'occuper la majoité des sièges à la Chambre des communes.

M. Watts a cité des fédérations où ce rôle des partis a échoué, dont le Nigeria, la Rhodésie, le Nyasaland et les Antilles. Il cite également des pays où ce rôle a, à son avis, eu du succès, à savoir l'Inde et la Malaisie. Mais le point important c'est, bien sûr, que dans une fédération du type parlementaire, les partis politiques ont un rôle considérable à jouer pour faire dégager un consensus et faire régner la concorde essentielle à l'unité du pays.

[Français]

Il appartient donc surtout aux partis politiques canadiens d'inventer, je le répète, les compromis politiques nécessaires au plan de la dualité et du régionalisme en particulier. Est-ce qu'ils le font? Est-ce que le système électoral les aide, ou est-ce qu'il leur nuit? Voilà donc le thème que je veux proposer cet après-midi. Je pense qu'il est encore trop tôt pour conclure que les partis politiques canadiens ont failli à la tâche de rechercher, d'inventer les compromis. Personnellement, je ne le crois pas. Irvine écrit à ce sujet, et je cite:

[Traduction]

On ne voit pas au Canada de conflits d'intérêts si irréconciliables entre les Canadiens-français et les Canadiens-anglais que les partis ne puissent obtenir de votes des deux camps à la fois.

[Français]

Et la même constatation, je pense, s'applique aussi au régionalisme. Il y a encore une représentation régionale dans les grands partis, dans les trois que j'ai en tête. Les deux grands partis du moins ont encore une base pancanadienne, le troisième parti progresse au moins sur le plan du régionalisme. Mais cette base, et c'est là que je fais appel au patriotisme de mes collègues et à leur intelligence aussi, cette base de représentation dualiste et régionale s'est rétrécie aux cours des dernières élections, dans le cas du moins de deux principaux partis. Et surtout le résultat de la dernière élection, en termes de la situation géographique des sièges obtenus pas les partis politiques, donne l'impression du moins d'une considérable polarisation du vote en fonction des régions et des langues.

Or, ce n'est pas tellement le vote qui est polarisé, ce qui est surtout polarisé, c'est la distribution des sièges.

Les faits sont là, la situation de chacun des partis—je n'ai pas le temps de tout citer—est très bien analysée par M. Irvine. Mais le fait le plus brutal, celui dont mes collègues sont parfaitement conscients, c'est qu'avec 14 p. 100 du vote, le parti progressiste conservateur n'a obtenu que deux sièges au Québec, soit 2.3 p. 100 de la représentation. En 1974, avec 19.5 p. 100 du vote au Québec, il avait obtenu trois sièges, soit 4 p. 100 de la représentation. Voilà une situation qui est tout à fait anormale, regrettable, dangereuse même. En même temps, en 1979 le parti libéral, pour sa part, n'a obtenu que trois sièges à l'Ouest de la frontière Ontario-Manitoba, c'est-à-dire 4 p. 100 des sièges malgré qu'il ait récolté 22.6 p. 100 du vote.

Par voie de conséquence, une partie du public croit que nos partis politiques ont déjà perdu leur dimension nationale; on voit souvent cette expression-là dans les journaux et on l'entend dans la bouche de gens, par ailleurs, fort intelligents. Et tout le public consciencieux craint que ce processus soit déjà en marche. Voilà, monsieur le président, un commencement de réalité, peut-être, une impression, sûrement, et dans ce domaine les impressions sont extrêmement importantes, qu'il faut corriger le plus tôt possible dans l'intérêt de la survie même du pays.

Dès lors si importants que soient les autres aspects de la réforme constitutionnelle—distribution des pouvoirs, sénat, Cour suprême, forme d'amendements, rapatriement, protection des droits fondamentaux, et le reste—l'aspect de la réforme de la loi électorale prime peut-être en urgence tous ceux que j'ai mentionnés.